PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Limousin dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin
80, avenue Baudin
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

22 avenue de la Sénatorerie
23000 Guéret
05 55 52 37 98
musée@ville-gueret.fr

Suivez-nous sur

NOS PARTENAIRES

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

VILLE DE GUÉRET

FONDATION DU PATRIMOINE

▸ Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

SCULPTURES D'ANNA QUINQUAUD

Musée d'art et d'archéologie de Guéret (CREUSE)

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © BnF - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Plus ancien musée du Limousin créé par la société des sciences naturelles et archéologique de la Creuse, cédé à la ville en 1837, le Musée d'art et d'archéologie de Guéret entame aujourd'hui sa mue la plus importante depuis plus d'un siècle avec la construction d'une nouvelle aile.

LE PROJET DE RESTAURATION

Anna Quinquaud, femme sculpteur, décide dans les années 1920, de faire un voyage d'étude en Afrique. Elle s'y inspire des civilisations et des Hommes qu'elle rencontre pour créer des portraits saisissants. D'origine creusoise, plusieurs de ses œuvres conservées à Guéret doivent être restaurées : un plâtre et une terre cuite, esquisses d'un R*ameur Laptot du Niger*, présentent des défauts d'intégrité, et une statuette en bronze de femmes malgaches intitulée *Sur les routes du sud* souffre d'une corrosion généralisée.

AIDEZ-NOUS À PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

Afin d'inviter le public à s'investir pleinement dans la conservation du patrimoine, la ville de Guéret a décidé de lancer une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Par avance, merci à tous pour votre geste. Ce musée, c'est aussi le vôtre !

CONTREPARTIES

Sénégal	inscription sur la liste des donateurs
dès 10 €	+ 1 conférence sur la restauration
Mauritanie	*contreparties Sénégal*
dès 25€	+ atelier d'initiation de modelage en terre
Mali	*contreparties Mauritanie*
dès 50 €	+ publication sur Anna Quinquaud
Guinée	*contreparties Mali*
dès 100 €	+ pass annuel pour le musée
NIger	*contreparties Guinée*
dès 150 €	+ visite avec directrice du musée pour 2
Éthiopie	*contreparties Niger*
dès 200 €	+ invitation à l'inauguration pour 2
Madagascar	*contreparties Éthiopie*
dès 500 €	+ invitation à un cocktail au musée pour 2

Montant des travaux	5 435 € HT
Objectif de collecte	3 000 €
Début des travaux	Premier trimestre 2021

Crédit photos ©Musée de Guéret, C.-O. Darré ©ADAGP, Paris, 2020

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de

LES SCULPTURES D'ANNA QUINQUAUD

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63132
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine
LES SCULPTURES D'ANNA QUINQUAUD

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐